



Montréal, le 13 avril 2026



Objet : Demande d'accès du 8 mars 2026
N/D : 2689802SST

La présente fait suite à votre demande du 8 mars dernier, laquelle visait à obtenir une copie des documents suivants, en lien avec les rapports d'intervention RAP140835, RAP1407546, RAP1406367, RAP1406259, RAP1404276, RAP1403548 et RAP1396056 :

1. Les résultats complets des analyses ou tests de laboratoire réalisés afin de déterminer la présence d'amiante dans les matériaux ou dans l'air de l'immeuble;
2. Les rapports de laboratoire détaillés, incluant notamment :
 - la méthode d'analyse utilisée;
 - le type d'amiante détecté, le cas échéant;
 - les concentrations mesurées et toute interprétation technique des résultats;
3. Toute documentation indiquant les mesures exigées ou recommandées à la suite de la détection d'amiante, incluant notamment : les mesures de sécurité imposées, les procédures de confinement, de décontamination ou de gestion des matériaux contenant de l'amiante;
4. Toute documentation indiquant quelles parties ont été informées de la présence d'amiante, incluant notamment :
 - le propriétaire ou gestionnaire de l'immeuble;
 - l'entrepreneur ou les personnes responsables des travaux;
 - les locataires ou occupants de l'immeuble;
5. La date à laquelle ces parties ont été informées, ainsi que la forme de cette communication (avis écrit, courriel, affichage ou autre);
6. Toute documentation indiquant si d'autres autorités ou institutions publiques ont été informées de la présence d'amiante dans cet immeuble.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents repérés répondant à votre demande.

Conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, et 174 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, les documents ont été élagués et dépersonnalisés afin de protéger le caractère confidentiel ou personnel de certains renseignements qu'ils contiennent.

Également, certains documents ne peuvent vous être communiqués puisqu'il s'agit de documents de nature confidentielle pour lesquels la Commission doit assurer leur confidentialité, le tout, conformément à l'article 174 *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. S-2.1.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Stephanie Zeitouni

Stéphanie Zeitouni, avocate
stephanie.zeitouni@cnesst.gouv.qc.ca
Téléphone : ██████████
Télécopieur : 514 906-3110

SZ/jr

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

L.R.Q., chapitre S-2.1

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CHAPITRE IX

LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

SECTION II

LES FONCTIONS DE LA COMMISSION

174. La Commission assure le caractère confidentiel des renseignements et informations qu'elle obtient; seules des analyses dépersonnalisées peuvent être divulguées.

Malgré le premier alinéa, la Commission peut communiquer à la Régie du bâtiment du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1). De même, elle peut communiquer à la Commission de la construction du Québec tout renseignement nécessaire à l'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20). Elle peut également communiquer au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale tout renseignement relatif à une indemnité ou à un paiement d'assistance médicale qu'elle verse ou qu'elle est susceptible de verser à une personne et qui est nécessaire à l'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1). De même, elle peut communiquer au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre de la Sécurité publique et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs tout renseignement nécessaire à l'application des lois dont ils sont responsables. Elle peut également communiquer à une association sectorielle tout renseignement nécessaire à l'exercice des fonctions de cette dernière.

1979, c. 63, a. 174; 1990, c. 31, a. 8; 1994, c. 12, a. 67; 1997, c. 63, a. 128; 1998, c. 36, a. 193; 2001, c. 44, a. 30; 2005, c. 15, a. 172; 2012, c. 25, a. 76; 2025, c. 8, a. 79.

De: [redacted]
Envoyé: 28 septembre 2022 07:49
À: [redacted]
Objet: [Externe] RE: [Externe] RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf
Pièces jointes: Procédure de travail - Bessborough.docx

***ATTENTION : Ce courriel provient de sources externes à l'organisation.**

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

[redacted]

De : [redacted]
Envoyé : 26 septembre 2022 11:03
À : [redacted]
Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [redacted],

Voici mes commentaires qui devront être ajoutés à votre procédure de travail.

Risque faible :

En commençant les travaux et tout au long des travaux,

1. Nettoyer les débris ou poussière de plâtre et enduit cimentaire au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA;
2. Encapsuler toute surface de plâtre et enduit cimentaire à l'état friable tels que :
 - Rebords de murs près des cadrages de portes enlevés;
 - Base des murs endommagés après le retrait des plinthes;
 - Murs de plâtre aux fixations des armoires;

Risque modéré :

1. La quantité de déchets maximale de 1pi3 est par zone de travail. On peut considérer un logement comme une zone de travail;
2. Encapsuler toute surface de plâtre et enduit cimentaire à l'état friable suite aux incisions;
3. Masque à ventilation seulement;

Espace commun (corridor) :

1. S'assurer que la zone est propre avant d'en sortir et de circuler dans le corridor commun;
2. Nettoyer au besoin les débris ou poussière de plâtre et enduit cimentaire au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA et/ou d'une vadrouille humide;

Déchets :

1. Disposer des déchets contaminés dans un site autorisé;

Spécifier le type d'encapsulant que vous utiliserez.

La procédure fournie ne convient pas pour le logement #25. Ajouter une section pour ce logement (risque élevé) ou indiquer que la procédure est pour les logements #21 et #23.

Si le 1pi3 de déchets maximal semble juste, les travaux en risques élevés allégées pourraient être à considérer...

Merci et bonne journée.



[Redacted]

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 21 septembre 2022 14:51
À : [REDACTED]
Objet : RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour M. [REDACTED],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles-ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante). Dans votre cas, le plâtre est aussi considéré MCA puisqu'un nombre insuffisant d'échantillon (5 au lieu de 18) ne peut confirmer la présence ou non d'amiante.

La procédure de travail doit inclure :

- La description des travaux à effectuer;
- Le risque des travaux à effectuer (faible, modéré, ..)
- Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) utilisé;
- Les moyens mis en place au chantier (enceinte, vestiaire, ventilation, affiche, ...);
- La formation des travailleurs;
- L'évacuation des déchets;
- La protection des MCA conservés;

Les logements #21 et #23 sont moins problématique mais un minimum de protection doit quand même être pris pour manipuler les éléments en contact avec les MCA;
Pour le logement #25, si vous ne faites pas plus de démolition il faudra quand même un grand nettoyage en condition d'amiante;

Je suis disponible pour parler avec la personne que vous mettrez en charge d'élaborer la ou les procédures;
Cell [REDACTED]

Je suis également disponible si vous avez des questions avant de mandater cette personne ou entreprise;

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement.

Merci et bonne journée.

Cell. [REDACTED]



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 21 septembre 2022 14:51

À : [REDACTED]

Objet : RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [REDACTED],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles-ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante). Dans votre cas, le plâtre est aussi considéré MCA puisqu'un nombre insuffisant d'échantillon (5 au lieu de 18) ne peut confirmer la présence ou non d'amiante.

La procédure de travail doit inclure :

- La description des travaux à effectuer;
- Le risque des travaux à effectuer (faible, modéré, ..)
- Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) utilisé;
- Les moyens mis en place au chantier (enceinte, vestiaire, ventilation, affiche, ...);

- La formation des travailleurs;
- L'évacuation des déchets;
- La protection des MCA conservés;

Les logements #21 et #23 sont moins problématique mais un minimum de protection doit quand même être pris pour manipuler les éléments en contact avec les MCA;

Pour le logement #25, si vous ne faites pas plus de démolition il faudra quand même un grand nettoyage en condition d'amiante;

Je suis disponible pour parler avec la personne que vous mettrez en charge d'élaborer la ou les procédures;

Je suis également disponible si vous avez des questions avant de mandater cette personne ou entreprise;



[Redacted]

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 26 août 2022 15:27
À : [REDACTED]
Objet : RAP1396056.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement.

Merci et bonne journée.

[REDACTED]



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message

ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 24 octobre 2022 16:03

À : [Redacted]

Objet : 5460 Bessborough - arrêt complet des travaux

Importance : Haute

Bonjour [Redacted]

Suite à ma visite de ce midi, j'ai ordonné un arrêt complet pour tout travaux dans l'ensemble du bâtiment. Veuillez avertir vos sous-traitants concernés et communiquer avec moi pour les détails. Demain mardi le 24 octobre 2022 je ne suis pas disponible de la journée au téléphone mais je prendrai mes courriels.

[Redacted]



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 26 août 2022 15:27

À : [Redacted]

Objet : RAP1396056.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement.

Merci et bonne journée.



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 26 août 2022 15:27

À : [Redacted]

Objet : RAP1396056 pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement

Merci et bonne journée.

[Redacted]



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention inspection Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 21 septembre 2022 14:51
À : [REDACTED]
Objet : RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [REDACTED],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles-ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante) Dans votre cas, le plâtre est aussi considéré MCA puisqu'un nombre insuffisant d'échantillon (5 au lieu de 18) ne peut confirmer la présence ou non d'amiante.

La procédure de travail doit inclure :

- La description des travaux à effectuer;
- Le risque des travaux à effectuer (faible, modéré, ..)
- Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) utilisé;
- Les moyens mis en place au chantier (enceinte, vestiaire, ventilation, affiche, ...);
- La formation des travailleurs;
- L'évacuation des déchets;
- La protection des MCA conservés;

Les logements #21 et #23 sont moins problématique mais un minimum de protection doit quand même être pris pour manipuler les éléments en contact avec les MCA;

Pour le logement #25, si vous ne faites pas plus de démolition il faudra quand même un grand nettoyage en condition d'amiante;

Je suis disponible pour parler avec la personne que vous mettrez en charge d'élaborer la ou les procédures;

Je suis également disponible si vous avez des questions avant de mandater cette personne ou entreprise;



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 26 août 2022 15:27
À : [REDACTED]
Objet : RAP1396056.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement

Merci et bonne journée



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection Montréal Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 21 septembre 2022 14:51

À : [REDACTED]

Objet : RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [REDACTED],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles-ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante) Dans votre cas, le plâtre est aussi considéré MCA puisqu'un nombre insuffisant d'échantillon (5 au lieu de 18) ne peut confirmer la présence ou non d'amiante.

La procédure de travail doit inclure :

- La description des travaux à effectuer;
- Le risque des travaux à effectuer (faible, modéré, ..)
- Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) utilisé;
- Les moyens mis en place au chantier (enceinte, vestiaire, ventilation, affiche, ...);
- La formation des travailleurs;
- L'évacuation des déchets;
- La protection des MCA conservés;

Les logements #21 et #23 sont moins problématique mais un minimum de protection doit quand même être pris pour manipuler les éléments en contact avec les MCA;

Pour le logement #25, si vous ne faites pas plus de démolition il faudra quand même un grand nettoyage en condition d'amiante;

Je suis disponible pour parler avec la personne que vous mettrez en charge d'élaborer la ou les procédures;

Je suis également disponible si vous avez des questions avant de mandater cette personne ou entreprise;



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 26 août 2022 15:27
À : [REDACTED]
Objet : RAP1396056.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement

Merci et bonne journée



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection Montréal Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]
Envoyé : 26 septembre 2022 11:03
À : [Redacted]
Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [Redacted],

Voici mes commentaires qui devront être ajoutés à votre procédure de travail.

[Redacted]




Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria



De : [Redacted]
Envoyé : 21 septembre 2022 14:51
À : [Redacted]
Objet : RE: [Externe] RE: RAP1396056 pdf

Bonjour M. [Redacted],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante). Dans votre cas, le plâtre est aussi considéré MCA puisqu'un nombre insuffisant d'échantillon (5 au lieu de 18) ne peut confirmer la présence ou non d'amiante.

La procédure de travail doit inclure :

- La description des travaux à effectuer;
- Le risque des travaux à effectuer (faible, modéré, ..)
- Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) utilisé;
- Les moyens mis en place au chantier (enceinte, vestiaire, ventilation, affiche, ...);
- La formation des travailleurs;
- L'évacuation des déchets;
- La protection des MCA conservés;

Les logements #21 et #23 sont moins problématique mais un minimum de protection doit quand même être pris pour manipuler les éléments en contact avec les MCA;
Pour le logement #25, si vous ne faites pas plus de démolition il faudra quand même un grand nettoyage en condition d'amiante;

Je suis disponible pour parler avec la personne que vous mettrez en charge d'élaborer la ou les procédures;
[Redacted]

Je suis également disponible si vous avez des questions avant de mandater cette personne ou entreprise;



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 26 août 2022 15:27

À : [Redacted]

Objet : RAP1396056 pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement.

Merci et bonne journée.



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention inspection Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1



Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salariale

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.


Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



De : [redacted]
Envoyé : 26 septembre 2022 11:03
À : [redacted]
Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [redacted],

Voici mes commentaires qui devront être ajoutés à votre procédure de travail

Risque faible :

En commençant les travaux et tout au long des travaux,

1. Nettoyer les débris ou poussière de plâtre et enduit cimentaire au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA;
2. Encapsuler toute surface de plâtre et enduit cimentaire à l'état friable tels que :
 - Rebords de murs près des cadrages de portes enlevés;
 - Base des murs endommagés après le retrait des plinthes;
 - Murs de plâtre aux fixations des armoires;

Risque modéré :

- 1 La quantité de déchets maximale de 1pi3 est par zone de travail On peut considérer un logement comme une zone de travail;
2. Encapsuler toute surface de plâtre et enduit cimentaire à l'état friable suite aux incisions;
- 3 Masque à ventilation seulement;

Espace commun (corridor) :

- 1 S'assurer que la zone est propre avant d'en sortir et de circuler dans le corridor commun;
2. Nettoyer au besoin les débris ou poussière de plâtre et enduit cimentaire au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA et/ou d'une vadrouille humide;

Déchets :

1. Disposer des déchets contaminés dans un site autorisé;

Spécifier le type d'encapsulant que vous utiliserez.

La procédure fournie ne convient pas pour le logement #25. Ajouter une section pour ce logement (risque élevé) ou indiquer que la procédure est pour les logements #21 et #23

Si le 1pi3 de déchets maximal semble juste, les travaux en risques élevés allégées pourraient être à considérer...

Merci et bonne journée.



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 21 septembre 2022 14:51

À : [Redacted]

Objet : RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [Redacted],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles-ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 26 août 2022 15:27
À : [REDACTED]
Objet : RAP1396056 pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement

Merci et bonne journée.

[REDACTED]



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 24 octobre 2022 16:03

À : [Redacted]

Objet : 5460 Bessborough - arrêt complet des travaux

Importance : Haute

Bonjour [Redacted],

Suite à ma visite de ce midi, j'ai ordonné un arrêt complet pour tout travaux dans l'ensemble du bâtiment. Veuillez avertir vos sous traitants concernés et communiquer avec moi pour les détails. Demain mardi le 24 octobre 2022 je ne suis pas disponible de la journée au téléphone mais je prendrai mes courriels

[Redacted]



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 24 octobre 2022 16:03
À: [REDACTED]
Objet: 5460 Bessborough - arrêt complet des travaux

Importance: Haute

Bonjour [REDACTED],

Suite à ma visite de ce midi, j'ai ordonné un arrêt complet pour tout travaux dans l'ensemble du bâtiment. Veuillez avertir vos sous-traitants concernés et communiquer avec moi pour les détails. Demain mardi le 24 octobre 2022 je ne suis pas disponible de la journée au téléphone mais je prendrai mes courriels.

[REDACTED]



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection Montréal Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: 24 octobre 2022 16:03
À: [REDACTED]
Objet: 5460 Bessborough - arrêt complet des travaux

Importance: Haute

Bonjour [REDACTED],

Suite à ma visite de ce midi, j'ai ordonné un arrêt complet pour tout travaux dans l'ensemble du bâtiment. Veuillez avertir vos sous-traitants concernés et communiquer avec moi pour les détails. Demain mardi le 24 octobre 2022 je ne suis pas disponible de la journée au téléphone mais je prendrai mes courriels.

[REDACTED]



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection Montréal Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 3 novembre 2022 12:16

À : [Redacted]

Objet : PIRPRAP1404276.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 24 octobre 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

HMCO

Je vous suggère fortement de faire affaire avec une entreprise spécialisée en décontamination d'amiante pour la suite des travaux et l'élaboration des procédures

Groupe Desvy

2 avis de corrections vous sont adressés.

Une photo de vos 4 travailleurs rasés sera requise;

Vos travailleurs devront recevoir une formation de base en amiante;

L'ASP Construction dispense ce genre de formation.



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

From: [Redacted]

Sent: Tuesday, November 8, 2022 1:30:12 PM

To: [Redacted]

Subject: RE: [Externe] RE: PIRPRAP1404276.pdf

Mercredi le 16 novembre?

Oui à partir de 10h.



[Redacted]

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

[Redacted]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 3 novembre 2022 12:16

À : [REDACTED]

Objet : PIRPRAP1404276.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 24 octobre 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

HMCO

Je vous suggère fortement de faire affaire avec une entreprise spécialisée en décontamination d'amiante pour la suite des travaux et l'élaboration des procédures.

Groupe Desvy

2 avis de corrections vous sont adressés.

Une photo de vos 4 travailleurs rasés sera requise;

Vos travailleurs devront recevoir une formation de base en amiante;

L'ASP Construction dispense ce genre de formation



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]
Envoyé : 18 novembre 2022 16:05
À : [Redacted]
Cc : [Redacted]
Objet : PIRPRAP1406367 pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 16 novembre 2022 au 5460 Bessborough à Montréal



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salariale

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]
Envoyé : 25 novembre 2022 16:40
À : [Redacted]
Cc : [Redacted]
Objet : 5460 Bessborough

Bonjour [Redacted],

J'ai effectué une visite aujourd'hui et des traces de travailleurs provenant des logements 11 21 25 23 32 35 étaient visibles dans le corridor. Il faudrait rapidement faire passer une moppe afin de ne pas recontaminer les lieux. Un locataire sur les lieux m'a dit qu'il y a eu un problème de chauffage et que ce serait possiblement ces travailleurs qui ont pénétré dans les logements à des fins de vérification.

Si ça devait encore être nécessaire pour des soumissions ou autres, la fourniture de couvre-bottes jetables pourrait être une option. Les travailleurs doivent les mettre en entrant dans le logement, les enlever et les laisser dans le logement contaminé en sortant. C'est moins compliqué et surtout moins cher que tout décontaminer les corridors encore!

Tiens moi au courant quand la moppe sera fait.

Merci et bonne journée



ACCUEIL

PROTECTION
INCENDIE

PROTECTION
INDIVIDUELLE

PREMIERS SOINS ET
DOUCHES D'URGENCE

SIGNALISATION ET
VERROUILLAGE

 > Protection individuelle > Vêtements de protection > Vêtements de protection jetable
boîte de 25 paires

PROMO!



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection Montréal Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salariale**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 25 novembre 2022 16:40

À : [Redacted]

Cc : [Redacted]

Objet : 5460 Bessborough

Bonjour [Redacted],

J'ai effectué une visite aujourd'hui et des traces de travailleurs provenant des logements 11-21-25-23-32-35 étaient visibles dans le corridor. Il faudrait rapidement faire passer une moppe afin de ne pas recontaminer les lieux. Un locataire sur les lieux m'a dit qu'il y a eu un problème de chauffage et que ce serait possiblement ces travailleurs qui ont pénétré dans les logements à des fins de vérification

Si ça devait encore être nécessaire pour des soumissions ou autres, la fourniture de couvre-bottes jetables pourrait être une option. Les travailleurs doivent les mettre en entrant dans le logement, les enlever et les laisser dans le logement contaminé en sortant. C'est moins compliqué et surtout moins cher que tout décontaminer les corridors encore!

Tiens moi au courant quand la moppe sera fait

Merci et bonne journée

[🏠](#) > [Protection individuelle](#) > [Vêtements de protection](#) > [Vêtements de protection jetab](#)
boîte de 25 paires

PROMO!



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]
Envoyé : 13 décembre 2022 09:18
À : [Redacted]
Objet : RE: [Externe] TR: Tests d'air

Bonjour [Redacted],

Les logements 1a, 1c, 12, 15, 16 sont ok;

[Redacted]

Sensibiliser vos entrepreneurs qui vont suivre à la présence d'amiante dans les murs. S'ils interviennent dans les murs sans procédure, ils s'exposent à un arrêt, un constat, la nécessité de décontaminer de nouveau avec le test d'air qui suit;

Est-ce que les corridors au 5460 ont été nettoyé suite à ma visite du 30 novembre devant les logements 1, 11, 23?

Merci et bonne journée.



[Redacted]

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1

[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

From: [Redacted]
Sent: Wednesday, January 25, 2023 3:08:10 PM
To: [Redacted]
Subject: TR: Urgent nettoyage 1/ 2



[Redacted]
Inspecteur
Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail
cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salaria**

De : [REDACTED]
Envoyé : 25 janvier 2023 09:02
À : [REDACTED]
Objet : Urgent nettoyage

Bonjour [REDACTED],

J'ai visité le chantier 5460 70 Bessborough hier. Ton sous-traitant en ventilation n'a pas observé les procédures pour ses travaux dans certains logements. J'ai constaté des ouvertures dans les murs de plâtre effectuées à l'emporte-pièce ou au marteau avec pour résultat des débris de MCA au sol. Ces débris doivent être ramassés aujourd'hui et les rebords des ouvertures scellés selon les procédures déjà transmises à défaut de quoi je devrai fermer le chantier.

Les logements concernés sont :

5460 : 25-31-32-35;

5470 : 1A;

Ci-joint photos des conduits

Disponible sur mon cell. [REDACTED]

Merci et bonne journée.



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection Montréal Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

**Loi sur
l'équité salariale**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

From: [Redacted]
Sent: Wednesday, January 25, 2023 3:08:10 PM

To: R

Subject: TR: Urgent nettoyage 1/ 2



Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

De :

Envoyé : 25 janvier 2023 09:02

À :

Objet : Urgent nettoyage

Bonjour ,

J'ai visité le chantier 5460 70 Bessborough hier. Ton sous-traitant en ventilation n'a pas observé les procédures pour ses travaux dans certains logements. J'ai constaté des ouvertures dans les murs de plâtre effectués à l'emporte pièce ou au marteau avec pour résultat des débris de MCA au sol. Ces débris doivent être ramassés aujourd'hui et les rebords des ouvertures scellés selon les procédures déjà transmises à défaut de quoi je devrai fermer le chantier.

Les logements concernés sont :

5460 : 25-31-32-35;

5470 : 1A;

Ci-joint photos des conduits

Disponible sur mon cell

Merci et bonne journée.



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur l'équité salaria

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

[Redacted]

De: [Redacted]
Envoyé: 28 septembre 2022 09:44
À: [Redacted]
Objet: RE: [Externe] RE: [Externe] RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Par la présente j'autorise la reprise partielle des travaux, soit pour les logements #21 et #23, suite à la réception de la procédure de travail révisée reçue par courriel le 28 septembre 2022.

J'ajoute les précisions suivantes :

1. L'encapsulant pour le risque faible CP211 est celui à utiliser pour les rebords friables de MCA conservés;;
2. L'encapsulant fiberset pm est celui à pulvériser après le nettoyage final;
3. L'encapsulant pour le risque modéré CP211 est celui à utiliser pour les rebords friables de MCA conservés;

Les travaux peuvent reprendre dès maintenant.

Merci et bonne journée.



[Redacted]

Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

[Redacted]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca

Loi sur
l'équité salariale 
1996 2021

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [REDACTED]
Envoyé : 26 septembre 2022 11:03
À : [REDACTED] >
Objet : RE: [Externe] RE: [Externe] RE: RAP1396056.pdf

Bonjour [REDACTED],

Voici mes commentaires qui devront être ajoutés à votre procédure de travail.

Risque faible :

En commençant les travaux et tout au long des travaux,

1. Nettoyer les débris ou poussière de plâtre et enduit cimentaire au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA;
2. Encapsuler toute surface de plâtre et enduit cimentaire à l'état friable tels que :
 - Rebords de murs près des cadrages de portes enlevés;
 - Base des murs endommagés après le retrait des plinthes;
 - Murs de plâtre aux fixations des armoires;

Risque modéré :

1. La quantité de déchets maximale de 1pi3 est par zone de travail. On peut considérer un logement comme une zone de travail;
2. Encapsuler toute surface de plâtre et enduit cimentaire à l'état friable suite aux incisions;
3. Masque à ventilation seulement;

Espace commun (corridor) :

1. S'assurer que la zone est propre avant d'en sortir et de circuler dans le corridor commun;
2. Nettoyer au besoin les débris ou poussière de plâtre et enduit cimentaire au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA et/ou d'une vadrouille humide;

Déchets :

1. Disposer des déchets contaminés dans un site autorisé;

Spécifier le type d'encapsulant que vous utiliserez.

La procédure fournie ne convient pas pour le logement #25. Ajouter une section pour ce logement (risque élevé) ou indiquer que la procédure est pour les logements #21 et #23.

Si le 1pi3 de déchets maximal semble juste, les travaux en risques élevés allégées pourraient être à considérer...

Merci et bonne journée.

Bonjour [REDACTED],

Bien que valables, les recommandations du consultants ne sont pas une procédure de travail en condition d'amiante. Celles-ci peuvent être intégrées à une procédure. Je vous invite à faire produire une procédure de travail par votre consultant ou un entrepreneur spécialisé considérant que l'ensemble du logement #25 est contaminé et que les travaux de dégarnissage propre des logements #21 et 23 implique la manipulation de MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante). Dans votre cas, le plâtre est aussi considéré MCA puisqu'un nombre insuffisant d'échantillon (5 au lieu de 18) ne peut confirmer la présence ou non d'amiante.

La procédure de travail doit inclure :

- La description des travaux à effectuer;
- Le risque des travaux à effectuer (faible, modéré, ..)
- Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) utilisé;
- Les moyens mis en place au chantier (enceinte, vestiaire, ventilation, affiche, ...);
- La formation des travailleurs;
- L'évacuation des déchets;
- La protection des MCA conservés;

Les logements #21 et #23 sont moins problématique mais un minimum de protection doit quand même être pris pour manipuler les éléments en contact avec les MCA;

Pour le logement #25, si vous ne faites pas plus de démolition il faudra quand même un grand nettoyage en condition d'amiante;

Je suis disponible pour parler avec la personne que vous mettrez en charge d'élaborer la ou les procédures;

Je suis également disponible si vous avez des questions avant de mandater cette personne ou entreprise;



[REDACTED]
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction

Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

5, Complexe Desjardins, Basilaire

Montréal (Québec) H5B 1H1
[REDACTED]

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 26 août 2022 15:27

À : [Redacted]

Objet : RAP1396056.pdf

Rapport d'intervention pour la visite du 22 août 2022 au 5460 Bessborough à Montréal.

Je rappelle qu'aucuns travaux ne peuvent être effectués dans les logements #21, 23, 25 et que le conteneur ne peut être évacué tant que je ne l'aurai pas autorisé. Pour l'autorisation, ça prend une caractérisation des matériaux qui confirme l'absence d'amiante et le cas échéant, une procédure de travail en présence d'amiante.

Lorsque vous aurez mandaté votre professionnel en analyse d'amiante, je vous recommande qu'il communique avec moi afin de confirmer le nombre d'échantillon à prélever et l'emplacement.

Merci et bonne journée.

[Redacted]



██████████
Inspecteur

Direction de la prévention-inspection - Montréal - Construction
Direction générale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive-Nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1
██████████

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

cnesst.gouv.qc.ca



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 septembre 2022 15:10
À: sante.environnement.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
Cc: [REDACTED]
Objet: Chantier exposant des résidents à l'amiante

Bonjour,

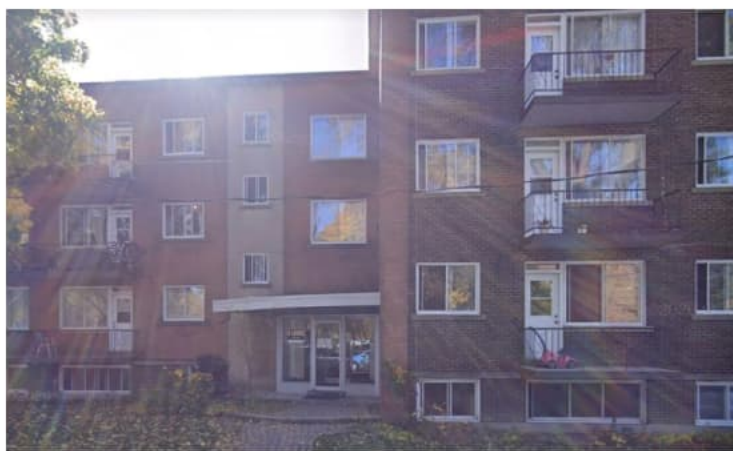
Le 22 août dernier, un de nos inspecteurs a arrêté des travaux de rénovation dans un immeuble habité, situé au **5460 avenue Bessborough**, H4V 2S6 (secteur Côte-St-Luc). Le bâtiment de 4 étages comprend environ 40 logements. Les appartements #21 et #25 (au 2^e étage) étaient partiellement dégarnis et fortement encombrés de poussière. Il y avait de la poussière au sol dans les espaces communs (couloirs, escaliers). L'arrêt des travaux a été respecté et le maître d'œuvre a effectué un nettoyage par procédé humide des espaces communs en attendant les résultats de caractérisation. Ces résultats nous furent communiqués seulement hier (20 septembre). Il y a de l'amiante dans le plâtre et l'enduit cimentaire des murs, entre autres. Donc, malheureusement, il est fort probable que des résidents du bâtiment furent exposés à des poussières volatiles d'amiante. Pour l'instant, tout demeure arrêté et nous sommes en attente d'une procédure de décontamination du chantier de construction avant d'autoriser la reprise des travaux.

Chantier : 5460 avenue Bessborough, Montréal

Maître d'œuvre : Construction HCMO

Contact : [REDACTED]

Sous-traitant en démolition : 9330-1539 Québec inc.



N'hésitez pas à communiquer avec moi s'il vous faut plus d'informations.

Cordialement,



Chef d'équipe Inspecteurs construction

Direction régionale des opérations en prévention-inspection - Montréal et Rive nord
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5, Complexe Desjardins, Basilaire
Montréal (Québec) H5B 1H1

Fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022

cnesst.gouv.qc.ca



**Loi sur
l'équité salariale**
